

# COMMISSION RECHERCHE

JEUDI 9 FEVRIER 2023 - SALLE 103 BAT. E16

PRESENT.E.S : Delphine Ackermann, Cécile Auzolle, François Brizay, Lucie Broc, Gilles Dubus, Hugo Dupont, Jérôme Grévy, Mohamed Lamine Keita, Gilles Marmasse, Matthias Millet, Thibaut Preux, Cyrille Roussel, Nicolas Vibert, Cécile Voyer

EXCUSE.E.S : Claire Beausse, Andrzej Chankowski, Alain Ducouso-Lacaze, Anne Jollet, Emilie Kurdziel, Naïk Miret, Cécile Treffort

INVITE.E.S : Emmanuelle Choiseau, Nicolas Pinet

## SCIENCE OUVERTE ET HAL

Nicolas Pinet, directeur adjoint du service d'appui à la recherche du SCD et Emmanuelle Choiseau, administratrice du portail Hal UP du service d'appui à la recherche du SCD ont été invité.e.s pour présenter la Science ouverte et Hal.

La science ouverte est un mouvement international né de l'explosion des tarifs des revues académiques. Elle est la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche. Elle s'appuie sur la loi du 7 octobre 2016 « Pour une République numérique » qui permet à tout auteur.e « d'un article scientifique majoritairement financé sur fonds publics et qui a été publié dans un périodique qui paraît au moins une fois par an » de déposer sa version auteur.e (version finale du manuscrit acceptée pour publication) dans une archive ouverte, même après avoir accordé des droits exclusifs à une société d'édition, après une période d'embargo de 12 mois. L'objectif fixé par la Loi de Programmation de la Recherche est 100% de diffusion à l'horizon 2030. Le 2<sup>e</sup> Plan National est en cours. Un des objectifs est d'augmenter la visibilité de la recherche française, puisque la gratuité rend de fait plus accessible.

La science ouverte est soutenue par l'ensemble des agences de recherche et des universités. L'Agence Nationale de la Recherche via sa participation à la Coalition S et l'Union européenne via le programme Horizon Europe imposent désormais la publication en accès ouvert immédiate des résultats des travaux de recherche qu'elles financent. Le CNRS et l'INSERM ont leurs propres feuilles de route.

Le marché de l'édition est particulier pour les Sciences Humaines et Sociales. 80% des ventes se font à des institutions publiques. La part des monographies est importante, mais en baisse et la part des articles augmente. La publication se modernise et est de plus en plus numérique. Les publications se font en version papier et en version numérique. Les plateformes Cairn et OpenEdition se partagent le marché des revues. L'UP fait partie du consortium Couperin pour négocier les tarifs des achats numériques. Quelques ressources sont négociées au niveau national.

Le marché de la publication numérique est assez éclaté. Le ministère souhaite réformer les plateformes existantes pour les moderniser et les regrouper autour de pôles éditoriaux publics. L'objectif est de trouver un modèle économique rentable.

L'UP utilise deux plateformes de revues : EDEL, publique, et Cairn, privée.

EDEL est une plateforme de publication de revues en modèle diamant, i.e., la plateforme est gratuite pour le.la lect.eur.ice et pour l'auteur.e, c'est l'établissement qui prend le coût en charge.

En juin dernier, l'UP a publié une feuille de route sur la science ouverte :

- création d'un pôle édition à la MSHS
- création d'un guichet unique de la donnée
- dispositif de l'archive ouverte HAL

Le portail Hal est une archive ouverte, c'est-à-dire une plateforme qui permet à la fois l'archivage pérenne et la diffusion en libre accès de la production scientifique. Il a été ouvert en septembre 2017.

En 2022, 66% des publications de l'UP étaient en accès ouvert. L'objectif est qu'en 2025, toutes les publications soient référencées et que tous les articles parus à N-1 soient déposés en texte intégral. Les chapitres d'ouvrages ne peuvent pas être publiés puisque tous les droits sont cédés à l'éditeur (cependant certains éditeurs l'acceptent), mais il est possible de les référencer. L'UP n'a pas connaissance de tout ce qui est produit en ses murs. Hal en devenant la bibliographie de l'UP, le lui permettra.

Un article peut être déposé au moment de sa publication et Hal gèrera le délai d'embargo de 12 mois.

Pour les unités de recherche, Hal, grâce à un plug-in du service i-médias, permet de faire remonter les bibliographies.

Le HCERES a un outil qui facilite les remontées bibliographiques depuis Hal.

L'interface de Hal a récemment changé.

La DRINOV et le SCD accompagnent et forment. Le programme est en ligne <https://bu.univ-poitiers.fr/se-former/les-ateliers-de-la-doc/>. Des formations sont proposées dans les écoles doctorales.

Chaque chercheu.r.se peut créer son identifiant IdHal. Il permet de récupérer toutes les formes d'apparition de son nom. Il est possible de créer un CV dans Hal dont la bibliographie sera automatiquement alimenté grâce à l'IdHal. Il permet aussi d'alimenter les pages chercheu.r.se.s des unités de recherche.

## ENVELOPPE RECHERCHE MUTUALISEE

L'Enveloppe Recherche Mutualisée est d'un montant de 30 000€. Les Unités de Recherche y participent à hauteur de 25 000€ et l'UFR à hauteur de 5 000€.

La contribution des UR est calculée comme suit :

- Contributions sur la base du taux moyen de non-exécution (budget de paiement) sur les 4 dernières années (2017-2022). Les années 2020 et 2021 étant considérées comme "années blanches", à cause des impacts de la crise sanitaire COVID-19.
- Contributions complémentaires sur la base d'un taux fixe, déterminé à 0.44%.

L'ERM sert à l'aide à la publication pour un montant de 6 000€ et au financement des soutenances de thèses pour 24 000€.

L'an dernier, les 6 000€ de l'aide à la publication ont été dépensés.

Suite à une surévaluation du nombre de soutenances de thèses, les 24 000€ n'avaient finalement pas été dépensés et un reliquat de 1 950€ avait été reversé au budget transversal de l'UFR.

Pour rappel, pour bénéficier du dispositif ERM-soutenances de thèses, il faut que le taux d'exécution budgétaire en budget d'engagement de l'UR soit de 60% au 30/06.

Cette année, compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur la partie Formation et support du budget 2023, l'UFR n'est pas en mesure d'apporter sa contribution de 5 000€.

La Commission doit donc décider si le budget de l'ERM sera de 25 000€ cette année ou si les UR acceptent d'augmenter leur contribution pour garder un budget de 30 000€.

Après échanges, la Commission décide que l'ERM sera d'un montant de 28 000€, répartie comme suit : 6 000€ pour l'aide à la publication et 22 000€ pour les soutenances de thèses.

## FORMATION DES DOCTORANT.E.S DE SHA

Dans le cadre du Collège doctoral de Poitiers, un.e doctorant.e doit valider l'équivalent de 90 heures de formation : 30 h de formation de spécialité, 30 h de formation transversale et 30 h de formation thématique.

Les doctorant.e.s se plaignent du manque de pertinence ou de la mauvaise qualité de certaines formations proposées.

La commission se propose de réfléchir à la façon dont l'UFR pourrait intervenir dans la formation des doctorant.e.s.

La question est posée de savoir si la formation doctorale doit être en lien avec les sujets de thèse ou sur d'autres sujets périphériques comme la gestion du stress et l'après thèse. Les Unités de Recherche sont à même de proposer des séminaires et journées d'études qui sont en lien avec des sujets de thèses. La présence à un séminaire peut être comptabilisée en heures de formations, mais ce nombre est plafonné.

Les UR pourraient encourager leurs enseignant.e.s-chercheur.se.s à intervenir dans les

formations doctorales. Le contenu des enseignements pourrait être réfléchi en amont et ces heures d'enseignement incluses dans le service de l'enseignant.e.

Le représentant des doctorant.e.s propose que lors de leur prochaine réunion, les représentant.e.s des doctorant.e.s réfléchissent à ce qu'ils.elles attendent de leur formation et à ce qu'ils.elles leur manquent à ce jour, et qu'ainsi les besoins puissent être transmis à la Commission.

La Commission pourra alors entamer une vraie réflexion sur ce qui peut être proposé et avec quels outils.

## QUESTIONS DIVERSES

\* L'assesseur souhaiterait remettre en place un temps de présentation et d'échanges sur les travaux effectués par les chercheu.r.se.s de SHA sur le modèle de l'Heure nécessaire. Il s'agissait alors de l'intervention d'un.e chercheu.r.se qui présentait ses travaux sur un thème défini. L'objectif était de permettre les rencontres à l'intérieur de l'UFR et de connaître les travaux des un.e.s et des autres.

L'assesseur propose une version différente : regards croisés de deux chercheu.r.se.s de deux unités de recherche sur un thème d'actualité une fois par mois.

Il est proposé aux UR de réfléchir à une liste de thématiques pour une mise en commun au mois de juin. Les rencontres pourraient alors débuter dès la rentrée.

Le service communication a été informé de ce projet.

\* Accès des chercheu.r.se.s associé.e.s à la BU :

D'après des premiers renseignements, une simple attestation de la direction de l'unité de recherche suffit.

Il est également possible de demander la création d'un compte SEL.

\* Le laboratoire Migrinter ne reçoit pas de réponses à ses demandes de dérogation pour faire intervenir des doctorant.e.s en master.

Les doctorant.e.s ne sont pas autorisé.e.s à donner des cours magistraux, ni à donner des cours au niveau master. Le service des ressources humaines va être contacté pour savoir d'où vient cette règle et si une dérogation peut être accordée.

\* Le 1<sup>er</sup> mars à 9h en salle Crozet, le CESCUM organise une master class « La construction des émotions ». Lors d'une master class, un.e chercheu.r.se présente son parcours et ses objets d'études sur une journée.